

EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 19 JUIN A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 12 JUIN 2024, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Valérie MAILLARD, Olivier LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Olivier RONGIER, Patricia ANDRIEU ; Marie-France BRITTO (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration Georges MOUREAUX), Caroline SALA (procuration à Claudie MINGUEZ), Loïc LINARES (procuration à Michel ARROUY), Max SAVY (procuration à Eric BRINGUIER), Chantal CARRION (procuration à Béatrice BUJ), Jean-Louis PATRY (procuration à Frédéric ALOY), Laura ANDREOLETTI (procuration à Gilles ARDINAT).

OBJET : Citoyenneté : Attribution de subventions aux associations.

N/REF : MA/PM/NT/HS/FAA - N°2024-217

M. Jean-Louis Bonneric informe les membres de l'assemblée qu'en complément du vote relatif à l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024 présenté lors du conseil municipal du 3 avril 2024, deux demandes de subvention supplémentaires font l'objet d'un nouveau dossier.

Il s'agit des demandes, d'une part de l'association « l'amicale des personnels de la police nationale Sète - Frontignan », et de l'OCCE de l'école élémentaire des Terres blanches, n'ayant pu être traitées, pour des raisons administratives, dans les délais pour la séance du 3 avril 2024.

M. Jean-Louis Bonneric demande donc au conseil municipal :

- D'allouer les montants suivants :
 - 300 € à l'association « l'amicale des personnels de la police nationale Sète-Frontignan » ;
 - 3 000 € à l'OCCE de l'école élémentaire des terres blanches.
- D'autoriser M. le Maire à signer le document s'y rapportant.

Etant précisé que les crédits sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** d'allouer les montants suivants :
 - 300 € à l'association « l'amicale des personnels de la police nationale Sète-Frontignan » ;
 - 3 000 € à l'OCCE de l'école élémentaire des terres blanches.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le document s'y rapportant.

Etant précisé que les crédits sont inscrits au budget.

VOTES	
CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	35

Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus

Michel Arrouy
Maire